



MAIRIE  
DE

MONTESQUIEU-VOLVESTRE

**Formulaire de contact**  
**Demande d'autorisation temporaire de voirie et**  
**d'occupation temporaire du domaine public**

**A présenter à la Police Municipale 7 jours minimum avant la date souhaitée, sans quoi la demande ne sera pas prise en compte.**

Sur place, par courrier, par fax (05.61.90.40.31) ou par mail (policemunicipale@mairiemontesquieu.fr).

Vos coordonnées

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :  /  /  /

Courriel :

Votre demande

- Déménagement  
 Manifestation :   
 Travaux (précisez le type) :

**(Fournir la copie de l'autorisation d'urbanisme ainsi que l'autorisation des Bâtiments de France si les travaux effectués sont dans la zone classée)**

Autres :

Du :  au  soit  jours

De  h à  h

Lieu :

Nature de l'occupation et dimensions de l'emprise **(A remplir obligatoirement)** :

Le :

Signature :

**L'arrêté devra être affiché sur la voie publique par le pétitionnaire 48H avant le début de l'occupation. La mise en place de la signalisation adéquate est à la charge du pétitionnaire.**

**Merci de respecter l'arrêté préfectoral n°083 du 23 juillet 1996 luttant contre les bruits de voisinage.**